

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 16 avril à 20h au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- DM-2018-00009 – 467, rue Comtois.

La demande vise à autoriser une marge de recul avant de 6,17 mètres pour le bâtiment principal. La marge de recul minimale prescrite par l'article 62 du Règlement de zonage numéro 431 est de 8,4 mètres avec un écart maximal de 15 centimètres.

Le tout en référence au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 28 février 2018, sous le numéro 50131 de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 28 MARS 2018.

M^e Julie Waite, greffière